

**Pour une plus grande complicité  
entre  
les familles et les écoles**

Cet Avis a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 12 octobre 2000 et transmis à la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, M<sup>me</sup> Nicole Léger, le 25 octobre 2000, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Comité de travail : Cet Avis a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil de la famille et de l'enfance formé de :

M<sup>me</sup> Nicole Boily

M. François Blain (depuis mars 2000)

M. Régis Labeaume

M<sup>me</sup> Fernande LeBlanc-Sénéchal (jusqu'en mars 2000)

M<sup>me</sup> Suzelle Mongrain

Recherche et consultation : M. Jean-Marie Brûlé, analyste-conseil

Rédaction : M. Jean-Marie Brûlé  
M<sup>me</sup> Louise Guénette

Coordination : M. Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général

Soutien technique : M<sup>me</sup> Céline Gariépy

Révision linguistique : M<sup>me</sup> Suzanne Lamy

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cet Avis sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

## **CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

900, boul. René-Lévesque Est

Place Québec, bureau 800, 8<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphones : (418) 646-7678

(Sans frais) 1-877-221-7024

Télécopieur : (418) 643-9832

Courriel : [conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca](mailto:conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca)

Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

©2000

Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Octobre 2000

ISBN : 2-550-36842-8

## **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION.....	4
1. LE CONTEXTE .....	5
1.1 Une famille qui change.....	5
1.2 Une école qui se réforme.....	6
2. LES ATTENTES ACTUELLES DES PARENTS.....	6
2.1 Des attentes fondamentales communes .....	7
2.2 Des attentes diversifiées .....	9
3. LES APPORTS DE LA RÉFORME.....	10
3.1 Les points de consensus .....	10
3.2 Un exemple d'application des consensus .....	13
3.3 Les réactions des parents à la réforme .....	14
3.4 Des problèmes non résolus .....	16
4. DES PISTES DE SOLUTIONS.....	19
4.1 Abattre le mur des malentendus.....	19
4.2 Valoriser la participation parentale .....	20
4.3 Sensibiliser les parents à l'importance de leur rôle.....	21
4.4 Reconnaître la place et le rôle de l'enfant.....	22
4.5 Se mobiliser pour contrer l'échec et le décrochage.....	23
4.6 Développer des espaces de réflexion et de recherche .....	24
CONCLUSION.....	25
LES RECOMMANDATIONS.....	27
LA BIBLIOGRAPHIE .....	29
LES CONSULTATIONS.....	32
LE CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE.....	34
LES PUBLICATIONS RÉCENTES DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE .....	35

## INTRODUCTION

L'école occupe une grande place dans la vie quotidienne des enfants et des familles. On sait qu'il n'est pas toujours facile pour les parents de suivre leurs enfants dans leur apprentissage et de leur apporter l'aide nécessaire. Les parents se sentent souvent dépassés. Ils ont de la difficulté à assumer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants et à occuper la place qui leur revient à l'école. Les relations entre l'école et la famille sont à redéfinir. C'est pourquoi, à la demande de M<sup>me</sup> Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, le Conseil de la famille et de l'enfance a produit le présent avis sur les relations entre la famille et l'école. Il veut ainsi éclairer la ministre sur la situation actuelle et lui recommander des pistes de solutions pour favoriser des liens plus étroits entre la famille et l'école.

Depuis 1991, le Conseil de la famille et de l'enfance s'intéresse à la place de la famille à l'école, au rôle qu'elle peut y jouer, à la collaboration qu'elle peut apporter aux enseignants, et aux différents moyens que le gouvernement pourrait prendre pour améliorer les relations famille-école. En 1995, le Conseil a produit un document portant sur les attentes des parents face à l'école<sup>1</sup>. Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants fait également état des préoccupations des parents exprimées lors des séances de consultation<sup>2</sup>.

En 2000, après les États généraux sur l'éducation (1996), la politique *Prendre le virage de la réussite* (1997) et de nombreuses discussions en commission parlementaire pour modifier, par la loi 180, la Loi sur l'instruction publique, où en sont les relations entre la famille et l'école? Un premier constat serait de dire que les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis 1995. L'école a changé de l'intérieur, avec de nouveaux programmes, des approches adaptées et des structures différentes. Mais ses relations avec l'extérieur, et plus particulièrement avec la famille, demeurent problématiques.

Le présent avis se propose de faire le point sur cette question. Nous présenterons d'abord le contexte dans lequel s'inscrivent ces relations ; la famille et l'école d'aujourd'hui connaissent des changements profonds dont il faut tenir compte. Nous expliquerons ensuite quelles sont les attentes des parents, attentes qui présentent à la fois une continuité depuis 1995 et une pluralité. Nous verrons comment la réforme en éducation a satisfait, en partie, aux attentes des familles. Finalement, nous présenterons des pistes de solutions et des recommandations qui pourraient permettre un rapprochement entre la famille et l'école.

Nous savons que les parents sont préoccupés par ce que vivent leurs enfants à l'école et par les conséquences d'un cheminement scolaire réussi ou non. Leurs attentes envers l'école sont grandes et justifiées. C'est pourquoi cet avis prend en compte au premier chef le point de vue des familles et des parents, qui, est-il besoin de le rappeler, exercent un rôle prédominant dans l'éducation de leurs enfants.

---

<sup>1</sup> Conseil de la famille, *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, Collection Études et Recherches, Gouvernement du Québec, 1995, 51 p.

<sup>2</sup> Conseil de la famille et de l'enfance, *Et si on parlait des familles et des enfants ... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins!*, Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Gouvernement du Québec, 2000, 66 p.

---

## 1. LE CONTEXTE

Les relations entre la famille et l'école se définissent aujourd'hui dans un contexte de changements majeurs. D'un côté, une structure familiale très différente de celle qui existait il y a trente ans. De l'autre, une école qui vit une réforme importante. Dans toute cette mouvance, repenser les liens entre ces deux institutions s'impose.

Au cœur de cette relation, il y a l'enfant. La famille est son premier milieu de vie, et les parents, ses premiers éducateurs. L'école et les enseignants sont là pour guider l'enfant dans son apprentissage. Ces deux milieux, avec leurs forces et leurs faiblesses, doivent unir leurs efforts dans un but commun, la réussite et le bien-être de l'enfant. Ils doivent se rapprocher malgré des cultures différentes. Comment redéfinir les liens entre l'école et la famille pour que l'élève, l'enfant ou l'adolescent, en sorte gagnant?

### 1.1 UNE FAMILLE QUI CHANGE

Les enfants et les adolescents de l'an 2000 vivent dans des familles aux caractéristiques changeantes et variées. L'homogénéité qui prévalait lors de la mise sur pied du système scolaire québécois n'existe plus.

En 1999, le Conseil de la famille et de l'enfance, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance et l'Institut de la statistique du Québec, a publié *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*. On y trouve les données les plus récentes sur les nouvelles réalités familiales<sup>3</sup>. Qu'on le veuille ou non, ces réalités ont déjà fait irruption dans les écoles.

La baisse de la fécondité a entraîné une réduction de la taille des familles, qui sont de plus en plus petites ; dans près de la moitié des cas, il n'y a qu'un seul enfant et le nombre de familles de 3 enfants et plus diminue.

Le statut légal des couples a également transformé la vie familiale. Depuis trente ans, le mariage est en régression au profit de l'union libre où naissent maintenant plus de la moitié des enfants.

Le nombre des divorces et des séparations a grimpé, entraînant ainsi une forte augmentation du nombre de familles monoparentales. On estime que près de 24 % des familles québécoises sont monoparentales avec des enfants mineurs. À cela s'ajoute un autre phénomène, la famille recomposée, qui constitue maintenant environ 9 % des familles québécoises.

---

<sup>3</sup> Le Conseil de la famille et de l'enfance, le ministère de la Famille et de l'Enfance, l'Institut de la statistique du Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants du Québec*, Gouvernement du Québec, 1999, 206 p.

---

Il n'y a pas que la composition de la famille qui ait changé, il y a aussi son fonctionnement interne. Les femmes, qui traditionnellement étaient moins présentes sur le marché du travail, occupent maintenant, pour une majorité, des emplois rémunérés. Ce mouvement a touché en particulier les mères. En 1996, le taux d'activité des mères et des pères dans les familles biparentales était respectivement de 67 % et de 88 %. Le taux d'activité des mères seules de 20 à 44 ans ayant des enfants de moins de 16 ans a constamment augmenté, passant de 45 % en 1976 à 65 % en 1997. L'augmentation du taux d'activité des parents fait que ces derniers sont moins présents à la maison et disposent de moins de temps pour leurs enfants. Le partage du temps entre travail et famille n'est pas toujours facile.

Une majorité de couples considère qu'il leur faut deux revenus pour pourvoir aux besoins de leur famille. En 1997, les familles québécoises avec enfants gagnaient en moyenne 40 159 \$ après impôt. En 2000, les familles à faible revenu sont encore les familles monoparentales et les familles avec jeunes enfants. Après les dépenses courantes, dont les plus importantes sont le logement, l'alimentation et le transport, il reste bien peu à ces familles pour s'offrir des activités de loisirs. L'argent, comme le temps, manque souvent pour mener une vie familiale satisfaisante.

Toutes ces transformations majeures que connaît la famille québécoise conditionnent la manière de vivre des parents et des enfants. Pour tenir compte de ces nouvelles réalités familiales, l'école doit s'adapter et revoir son fonctionnement ainsi que ses objectifs.

## **1.2 UNE ÉCOLE QUI SE RÉFORME**

L'école québécoise aussi est en pleine mutation. On a entrepris une réforme importante des programmes et des curriculums. Depuis septembre 2000, les écoles primaires mettent en pratique de nouvelles approches pédagogiques mieux adaptées à la diversité des élèves. Les enseignants doivent donc s'adapter eux aussi. Et ce ne sont pas les seuls changements qui affectent le personnel enseignant. Depuis quelques années, il y a un rajeunissement important du corps professoral. Le système scolaire a subi d'importantes compressions budgétaires. Tous ces bouleversements suscitent de nombreuses remises en question et créent de l'inquiétude et de l'insécurité chez beaucoup d'enseignants. À cela s'ajoute l'inévitable corporatisme qui vient parfois figer les habitudes.

Le monde scolaire a sa propre culture, qui elle aussi est en redéfinition. Bousculés dans leur façon de faire, les enseignants doivent composer avec des changements qui touchent toute la société, et par le fait même, leurs élèves et leurs parents. Le milieu scolaire et le milieu familial sont de nature et de culture différentes. Mais leur priorité est commune : le mieux-être des enfants. C'est pourquoi il faut créer des ponts entre les deux. Un meilleur dialogue amènera une meilleure compréhension des besoins de l'autre. Et tout le monde en tirera profit.

## **2. LES ATTENTES ACTUELLES DES PARENTS**

Les parents et l'école entretiennent des relations qui ont varié considérablement au fil des ans. Il y a quelques décennies, les relations famille-école étaient fixées essentiellement par l'institution

---

scolaire et les enseignants. « Les professionnels de l'éducation considéraient que les parents n'avaient aucune autorité en matière d'enseignement et aucune place dans l'école<sup>4</sup> ». Mais depuis les années soixante, les choses ont changé. Les parents ont peu à peu pris leur place dans le monde scolaire. « Au cours de ce dernier quart de siècle, diverses transformations économiques, sociales et culturelles touchant les familles aussi bien que l'école ont modifié cet état des choses. Aujourd'hui, les gens d'école reconnaissent un rôle important aux parents d'élèves et estiment que les enfants peuvent mieux profiter de leur scolarité lorsque la communication entre les familles et l'école est bonne<sup>5</sup> ».

Collectivement, les parents sont plus instruits qu'avant et comprennent mieux l'importance de l'éducation, ce qui modifie en profondeur la dynamique famille-école. En général, les parents ont une attitude positive à l'égard de l'école et ils nourrissent des attentes envers une institution à laquelle ils croient profondément.

Certains estiment pourtant que les attentes des parents sont souvent démesurées et reflètent une projection d'idéaux difficilement réalisables. D'autres reprochent aux parents d'agir comme des consommateurs de services. Il nous apparaît, au contraire, que les attentes des parents montrent une appropriation progressive de l'école et un changement important dans les attitudes ; les parents ne veulent plus rester dans l'expectative, ils désirent s'engager et agir.

Plusieurs facteurs déterminent les attentes des parents. Le Conseil de la famille s'était déjà penché sur la question en 1995<sup>6</sup> et avait identifié certaines constantes communes à une majorité de parents. Ces attentes, toujours actuelles en l'an 2000, continuent d'être au cœur même des relations entre la famille et l'école.

## **2.1 DES ATTENTES FONDAMENTALES COMMUNES**

Les attentes partagées par une majorité de parents sont de quatre ordres. Pour eux, l'école devrait être :

### *Une école de la réussite*

Les parents sont préoccupés par la réussite scolaire de leurs enfants. Ils veulent que ces derniers acquièrent des connaissances suffisantes dans les matières de base et obtiennent au moins leur diplôme d'études secondaires. Les parents souhaitent que des enseignants passionnés stimulent leurs enfants et leur ouvrent des horizons nouveaux. L'école est là aussi pour aider les jeunes à mieux comprendre la société et à y prendre leur place. La notion d'épanouissement va de pair avec celle de réussite. C'est pourquoi les parents s'intéressent aux orientations de l'école, à son « projet éducatif » et aux valeurs qu'elle véhicule.

### *Une école adaptée aux différentes réalités familiales*

---

<sup>4</sup> Montandon, C., *Les relations parents-enseignants dans l'école primaire : de quelques causes d'incompréhension mutuelle*, paru dans *Éducation et famille*, De Boeck, Bruxelles, 1994, p. 189.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 189.

<sup>6</sup> Conseil de la famille, *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, Collection Études et Recherches, Gouvernement du Québec, 1995, 51 p.

---

Les parents veulent que l'école tienne compte de leur situation. Les milieux de vie des familles sont hétérogènes : culture, ethnicité, niveau économique, milieu rural ou urbain, type de famille (biparentale, monoparentale, recomposée) diffèrent. L'école doit être un milieu de vie adapté aux enfants où des personnes compétentes s'engagent personnellement et fassent figure de modèles.

Les parents veulent aussi que l'on prenne en compte leurs difficultés à concilier le travail et les responsabilités familiales pour ce qui est, par exemple, des heures de classe, du calendrier scolaire et du choix des journées pédagogiques. Ils considèrent également que les différents services offerts à l'école (transport, garde en milieu scolaire, cantine et activités parascolaires) et le coût des effets scolaires, alors qu'en principe l'éducation primaire et secondaire est gratuite, devraient respecter les besoins et les possibilités des parents.

Dans plusieurs milieux, les parents souhaitent s'exprimer sur le recours à la pédagogie active par les enseignants, les services particuliers à rendre aux élèves doués ou en difficulté, l'appel à des services ou à des organismes extérieurs à l'école, les objectifs et la détermination des activités para-pédagogiques, la gestion des temps « libres » comme les récréations et les périodes d'arrivée et de départ de l'école, les activités de rencontre entre les parents, les enseignants et les élèves. Tous ces éléments concernent légitimement les parents.

#### *Une école ouverte aux parents*

Beaucoup de parents déplorent le fait qu'il est souvent difficile de parler directement à ceux et celles à qui leurs enfants sont confiés. Ils ont trop souvent l'impression de déranger, de se heurter à une structure administrative lourde et rigide et de s'adresser à des personnes peu disponibles<sup>7</sup>. Mais les parents expriment des besoins beaucoup plus larges. « Laissées à elles-mêmes, sans support et sans complicité avec l'école, les familles québécoises ne peuvent que difficilement assumer leur rôle et soutenir adéquatement leurs enfants dans la voie de l'apprentissage scolaire. Plusieurs d'entre elles sont ainsi tentées d'abandonner<sup>8</sup> ». Les parents ne remettent pas en cause la compétence des enseignants, mais ils aimeraient pouvoir exercer davantage leur compétence parentale.

#### *Une école active dans son milieu*

Les parents veulent une école présente et engagée dans son milieu. L'école doit davantage avoir recours aux ressources externes pour compléter la formation des élèves. Une majorité de parents reconnaissent que le partenariat parents-école-communauté est essentiel à la réussite éducative des jeunes.

Mais les liens entre école et communauté doivent s'établir dans les deux sens. « Les parents considèrent également l'école comme une propriété commune et désirent notamment que ses équipements culturels ou sportifs soient mis au profit de la collectivité<sup>9</sup> ». Pour beaucoup, l'école est un noyau autour duquel gravite la vie d'une communauté. C'est d'ailleurs pourquoi la fermeture d'école de village fait souvent figure de symbole. « Fermer l'école porte atteinte à

---

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 17.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 18-19.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 18.

l'intégrité de la communauté et dépossède les parents d'un outil indispensable d'identification et d'intégration des enfants à leur milieu<sup>10</sup> ».

Ces attentes fondamentales rejoignent celles que des parents ont exprimées devant les membres du Conseil lors de séances de consultation tenues au printemps 1999 et qui figurent dans le Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants<sup>11</sup>.

On peut y lire que les parents se demandent comment agir pour aider davantage leurs enfants dans leur apprentissage. Ils souhaitent que les familles qui vivent des changements majeurs — changements qui entraînent souvent des relations conflictuelles et une situation économique difficile — soient mieux épaulées par l'école puisque les parents ne sont souvent alors plus capables de soutenir adéquatement leurs jeunes dans leurs études.

Les parents sont conscients de l'importance de la qualité de la langue maternelle dans la réussite scolaire. Ils souffrent aussi des problèmes de décrochage que vivent particulièrement les garçons.

Ce rapport souligne finalement que les parents veulent qu'on réponde à leurs attentes en tenant compte des particularités géographiques, socio-économiques et culturelles. Ils s'opposent d'emblée à une uniformisation du régime pédagogique et de l'organisation quotidienne de la vie scolaire.

## 2.2 DES ATTENTES DIVERSIFIÉES

Les attentes des parents sont grandes. Certaines font consensus alors que d'autres prennent une importance particulière pour certains groupes de parents. Rien d'étonnant à cela compte tenu des transformations qui ont façonné la société québécoise depuis trente ans. Les familles ont changé et les parents aussi. Les attentes parentales différeront également.

Plusieurs facteurs expliquent ces différences. Il y a bien sûr les caractéristiques socio-économiques des familles, dont la structure familiale, l'origine ethnique, le milieu rural ou urbain. Mais ce n'est pas tout.

Le rôle attribué à l'école par les parents est aussi un facteur déterminant. La perception du rôle de l'école oriente les attitudes, les attentes et, conséquemment, l'implication des parents<sup>12</sup>. À cela s'ajoute la façon d'envisager la collaboration entre la famille et l'école. Certains parents souhaitent des échanges fréquents et des fonctions communes. D'autres préfèrent que les rôles soient nettement distingués et les échanges plus limités.

Les attentes des parents quant aux relations école-famille ne sont pas uniformes. Les réponses à ces attentes doivent donc prendre des formes différentes. Le système scolaire québécois va de

---

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>11</sup> Conseil de la famille et de l'enfance, *Et si on parlait des familles et des enfants ... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins!*, Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Gouvernement du Québec, 2000, p. 45 à 50.

<sup>12</sup> Montandon, C., *op. cit.*, p. 200 sq. et Claes, M. et Comeau, J., *L'école et la famille : deux mondes*, paru dans Lien social et politiques, Familles et école, 1996, p. 81 et suiv.

---

réforme en réforme, notamment pour mieux s'arrimer à une société de savoir et de technologie. Sait-il s'adapter aussi aux nouvelles réalités des familles et à leurs attentes?

### 3. LES APPORTS DE LA RÉFORME

En 1995, le Conseil de la famille s'est intéressé aux relations entre la famille et l'école lors des travaux préliminaires aux États généraux sur l'éducation. Le Conseil signalait alors l'insatisfaction des parents envers un système qui ne tenait pas compte de leur avis et dont les structures étaient qualifiées de complexes et d'inefficaces. Les États généraux ont fait valoir que cette insatisfaction était bien réelle et généralisée<sup>13</sup>.

Depuis les États généraux, un contexte de réforme a prévalu, entraînant des changements dans les politiques gouvernementales et des modifications à la Loi sur l'instruction publique.

Ce contexte de réforme, débordant largement sur l'ensemble de la société, a permis aux différents intervenants en éducation, notamment aux parents et aux enseignants, de faire le point et de revoir leurs pratiques et leurs responsabilités.

#### 3.1 LES POINTS DE CONSENSUS

S'appuyant sur 2000 mémoires et présentations, les États généraux sur l'éducation ont permis de réfléchir sur la mission de l'école, l'importance de l'accessibilité, la décentralisation des pouvoirs et le principe de subsidiarité.

Six points ont fait consensus. Ces thèmes concernent, à des degrés divers, les parents et leurs relations avec l'école. Ils pourront servir d'indicateurs du degré de satisfaction des attentes parentales.

##### *La mission de l'école*<sup>14</sup>

La mission que l'on accorde à l'école est d'*instruire*, de *qualifier* et de *socialiser* l'enfant. Généralement, *instruire* signifie acquérir des compétences cognitives; *qualifier* renvoie principalement à l'intégration au marché du travail; *socialiser* implique l'ouverture au milieu, l'acquisition de valeurs démocratiques et le respect des institutions.

Ce consensus est en fait un plus petit commun dénominateur. Beaucoup de parents souhaiteraient changer *instruire* par *éduquer*; *qualifier pour le marché de l'emploi* par *qualifier pour bien comprendre son environnement et se débrouiller dans la vie*; et enfin, *socialiser* devrait signifier

---

<sup>13</sup> Conseil de la famille, *op.cit.*, p. 19 et suiv. et ministère de l'Éducation, *Exposé de la situation*, Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Gouvernement du Québec, 1996, p. 2.

<sup>14</sup> Ministère de l'Éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Gouvernement du Québec, 1996, p. 5 et suiv.

aussi une meilleure préparation à la vie en société. En fait, pour les parents, l'accessibilité au savoir implique beaucoup le développement personnel et social des jeunes.

### *L'égalité des chances<sup>15</sup>*

La question de l'accessibilité est de première importance. Permettre l'accessibilité au plus grand nombre, c'est d'abord assurer une accessibilité financière et géographique.

Les coûts reliés au matériel scolaire, aux activités parascolaires, à la garde du midi, au transport scolaire pour le dîner et à la garde en milieu scolaire sont autant de barrières à l'accessibilité.

Le soutien pédagogique et financier compensatoire accordé aux écoles des zones défavorisées est nécessaire pour assurer le principe d'équité. Pour rééquilibrer les chances, il faut en donner davantage là où les besoins sont les plus urgents. N'est-ce pas que l'égalité des chances passe par l'inégalité des ressources?

L'égalité des chances s'étend aussi aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. Et cela passe par la recherche et l'instrumentation. La recherche permet de mieux connaître et comprendre les problèmes particuliers de ces élèves. L'instrumentation permet de développer des outils et des moyens d'intervention plus efficaces.

### *La prévention et le soutien aux parents*

Les bienfaits de la prévention et de l'intervention précoce ne sont plus à démontrer. Plusieurs projets de recherche et d'action ont déjà prouvé l'importance d'intervenir dès les premières années. Mais pour que les résultats soient durables, il faut développer une approche systémique, c'est-à-dire tenir compte aussi du contexte familial et apporter le soutien nécessaire aux parents. Il faut créer une vision à long terme tant chez les parents que chez les intervenants qui œuvrent auprès des familles.

### *Une plus grande autonomie de l'école*

La grande majorité des intervenants concernés voulaient accroître les responsabilités de l'école et sa marge de manœuvre. Cela aurait pour effet que les décisions se prendraient sur les lieux mêmes de l'action et que les directions d'école pourraient exercer un meilleur leadership pédagogique<sup>16</sup>. Cette plus grande autonomie devait se traduire par un changement de structure : on passerait d'un conseil d'orientation et d'un comité d'école, dont le rôle est consultatif, à un conseil d'établissement de nature décisionnelle. Le rôle des parents serait plus déterminant. Bien qu'il y ait consensus, la participation respective des parents et du personnel scolaire, de même que la révision de l'organisation du travail, demeurent des points en litige quant à leur application.

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 8 et suiv.

<sup>16</sup> Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, Gouvernement du Québec, 1997, p. 13 et suiv.

---

*Un meilleur soutien aux principaux acteurs de la réussite éducative<sup>17</sup>*

*Les parents* ont « souvent l'impression d'avoir été maintenus à la périphérie des activités significatives de l'école<sup>18</sup> ». Convaincus que la famille est le premier milieu de vie, d'apprentissage et de socialisation de leurs enfants, ils veulent voir confirmer le rôle de la famille devant ce qu'ils considèrent comme une prise de contrôle de l'éducation par l'école. Ils veulent qu'on les consulte et implique davantage dans les décisions qui concernent leurs enfants. Ils considèrent primordial d'être informés du cheminement scolaire de leurs enfants et des moyens pédagogiques employés. Ils ont besoin des enseignants et de la direction pour coordonner leurs actions à celle de l'école. Les intervenants du monde scolaire, comme les observateurs externes, reconnaissent le droit de regard prioritaire des parents et l'importance de ne pas les déresponsabiliser. Pourtant, certains mettent en doute la compétence des parents et perçoivent un manque d'engagement. Ces perceptions minent la crédibilité du droit de regard prioritaire des parents.

*Les enseignants* sont au cœur des relations qu'entretiennent les parents avec l'école. Leur rôle est primordial. Les enseignants veulent que l'on reconnaisse leur expertise et leur autonomie professionnelle. Ils conçoivent plus facilement leur rôle par rapport aux élèves que celui envers les parents. Bien qu'ils croient à la nécessité de soutenir les parents, beaucoup ne se sentent pas prêts à le faire. Les rapports qu'ils entretiennent avec eux apparaissent, pour plusieurs, menaçants : jusqu'où les parents veulent-ils s'ingérer? jusqu'à quel point doivent-ils eux mêmes s'impliquer auprès des parents? Les enseignants vivent également des inquiétudes quant à la revitalisation de leur profession. Plusieurs évoquent des besoins de formation.

*La direction d'école* est considérée comme la pierre angulaire de l'école. Beaucoup croient que c'est la direction qui donne à l'école sa qualité et sa couleur, surtout quand elle préconise des changements et qu'elle est solidaire des personnes impliquées. On lui reconnaît un rôle primordial pour favoriser le passage harmonieux des élèves d'un niveau scolaire à un autre. La direction a un rôle de médiation entre enseignants et parents, notamment par son leadership pédagogique. Elle a besoin du soutien des enseignants, des parents et de la commission scolaire pour être le pivot de l'organisation de l'école. Elle a également besoin de ressourcement.

*Une ouverture de l'école à la communauté*

Pour la majorité des intervenants, l'école doit s'ouvrir davantage aux familles et à la communauté. Une plus grande ouverture permettrait un élargissement de la gamme des services offerts à la famille, services que l'école ne peut fournir seule. Cela contribuerait à contrer l'échec et le décrochage scolaire et aiderait à une meilleure intégration sociale. Mais pour en arriver à un partenariat accru entre la famille, l'école et la communauté, il faut revoir les structures et repenser l'engagement de l'école dans la société. Même si cette ouverture fait consensus dans presque tous les milieux, l'école a encore beaucoup à faire pour la rendre bien concrète.

---

<sup>17</sup> Ministère de l'Éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, op. cit., p. 40 et suiv.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 43.

### 3.2 UN EXEMPLE D'APPLICATION DES CONSENSUS

Les États généraux sur l'éducation ont mis en évidence l'urgence d'agir. On devait « soutenir en particulier les écoles qui font face au double défi de la pauvreté et de l'intégration d'élèves nouvellement arrivés par une action ciblée auprès de certaines écoles »<sup>19</sup> et élaborer une politique d'intégration et d'éducation interculturelle. Il fallait développer des stratégies pour la petite enfance, le primaire et le premier cycle du secondaire, mener des actions complémentaires en éducation, en santé et en services sociaux, et fournir de l'accompagnement professionnel à l'équipe-école.

C'est dans cette optique qu'on a mis sur pied en 1997 le *Programme de soutien à l'école montréalaise*<sup>20</sup>. Avec une enveloppe supplémentaire annuelle de 10 millions de dollars destinée aux écoles cibles, ce programme visait la création et le développement de réseaux d'échanges entre des partenaires de plusieurs organismes et ministères pour assurer une approche intégrée des interventions auprès des jeunes et de leurs parents. En collaboration avec l'équipe-école, on a élaboré des projets qui tiennent compte des besoins particuliers des élèves et du milieu et qui respecte le projet éducatif.

Trois grandes orientations ont été mises de l'avant, chacune appuyée par des mesures particulières.

On voulait d'abord proposer aux élèves un cheminement scolaire adapté à leurs caractéristiques et à leurs besoins. Il a donc fallu développer des actions pédagogiques mettant l'accent sur la prévention des difficultés et sur la souplesse d'organisation de parcours diversifiés. On donnait ainsi un sens aux actions, dans lesquelles étaient impliqués le personnel scolaire, les parents et les groupes socio-économiques du milieu. Des efforts ont aussi été faits pour promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique.

La deuxième orientation consistait à favoriser l'ouverture de l'école. On voulait créer des liens nouveaux avec la famille et la communauté et rendre plus facile l'accès aux ressources culturelles.

La troisième orientation visait à accroître l'autonomie et la responsabilité de l'école, en permettant notamment le perfectionnement professionnel de la direction et de son équipe-école.

Ce programme, très brièvement décrit ici, s'inscrit dans l'esprit de la réforme et essaie d'intégrer les consensus dégagés lors des États généraux. Un tel programme implique des changements importants, qui ne vont pas toujours de soi. C'est pourquoi le *Programme de soutien à l'école montréalaise* connaît un succès variable selon les milieux. Pour ce qui est de la première orientation, concernant le cheminement scolaire, la souplesse d'organisation fait encore défaut de même que l'engagement réel de tous les acteurs potentiels.

---

<sup>19</sup> Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, op. cit., p. 21.

<sup>20</sup> Ministère de l'Éducation, *Soutenir l'école montréalaise*, Plan d'action ministériel pour la Réforme de l'éducation 1999-2000, Gouvernement du Québec, 1999, 46 p.

---

Quant à l'ouverture de l'école, les liens entre l'école, la famille et la communauté ne s'établissent pas toujours facilement. Dans certains cas, la période d'appropriation est longue, les manières de faire sont à repenser ou la motivation manque. Enfin, la direction et l'équipe-école ne conçoivent pas nécessairement de la même façon ce que sont l'autonomie et la responsabilité de l'école. Malgré ces écueils inévitables, le *Programme de soutien à l'école montréalaise* s'avère une expérience intéressante qui favorise le rapprochement entre la famille, l'école et la communauté.

D'autres projets sont aussi en cours ailleurs au Québec. Dans plusieurs cas, les initiatives sont venues directement du milieu. Ces projets, qui s'inscrivent dans des réalités bien concrètes et qui correspondent à des besoins particuliers, donnent déjà des résultats intéressants.

### 3.3 LES RÉACTIONS DES PARENTS À LA RÉFORME

Les consensus dégagés lors des États généraux sur l'éducation, présents dans la politique *Prendre le virage de la réussite* et qui ont conduit aux modifications de la Loi sur l'instruction publique, répondent-ils aux attentes des parents? Oui, mais en partie seulement.

Reprenons les quatre attentes fondamentales des parents (cf. 2.1) et voyons s'il y a adéquation avec les consensus dégagés et les modifications amenées par la réforme.

Pour les parents, la *réussite scolaire* ne semble pas signifier la même chose que ce que propose la réforme. La mission de l'école (cf. 3.1) et ces trois éléments, *instruire*, *qualifier* et *socialiser*, ne correspondent pas aux attentes des parents. Est-ce que les parents en demandent trop ou est-ce l'école qui n'en offre pas assez? La popularité croissante de l'enseignement privé au détriment de l'école publique est d'ailleurs, pour certains, le signe que l'école ne répond pas aux exigences des parents<sup>21</sup>.

Les consensus sur l'égalité des chances et sur la prévention et l'intervention précoce rejoignent dans une large part le souhait des parents d'une *école adaptée aux réalités familiales*. Les parents évoquent l'accessibilité financière et géographique comme facteur déterminant pour l'égalité des chances. Concrètement, le gouvernement a annoncé une aide financière de 15 millions \$ pour aider à réduire les frais encourus par les parents cette année. Mais est-elle suffisante? Et est-elle récurrente? Pour ce qui est de l'accessibilité géographique, la fermeture des écoles de village ou de quartier continue à déstructurer les petites communautés, à entraîner des problèmes d'identification et d'intervention parentale et à pénaliser les élèves pour le transport scolaire. L'accessibilité géographique n'est pas encore acquise.

L'égalité des chances devait se traduire aussi par des mesures de soutien pédagogique et financier compensatoire, et de l'aide à la recherche et à l'instrumentation. On peut constater que des efforts sérieux et intéressants ont été déployés dans ce sens. Nous avons mentionné le *Programme de soutien à l'école montréalaise* mis sur pied pour favoriser l'égalité des chances en milieux défavorisés et ethno-culturels. Différents projets de recherche et d'instrumentation

---

<sup>21</sup> Conseil de la famille, *op.cit.*, p. 23 et Ministère de l'Éducation, *op. cit.*, p. 108.

axés sur la prévention et l'intervention précoce nous montrent les efforts de divers partenaires pour tenir compte, en particulier, des réalités des familles défavorisées. On peut déplorer toutefois que ces efforts soient concentrés presque exclusivement sur l'île de Montréal même s'il est vrai que c'est là que les problèmes sont les plus aigus. Il serait souhaitable que ces projets et programmes puissent s'étendre davantage à l'ensemble de la province.

Plusieurs éléments qui font consensus dans la réforme répondent à la demande *d'une école ouverte aux parents*, particulièrement en ce qui a trait à l'accessibilité et à la complicité avec les enseignants. Nous pensons notamment aux consensus sur une plus grande autonomie de l'école et un meilleur soutien aux principaux acteurs de la réussite éducative. Cette demande d'autonomie s'est traduite par un changement de structure; les structures consultatives (le conseil d'orientation et le comité d'école) ont fait place à une structure décisionnelle (le conseil d'établissement) où le personnel scolaire et les parents sont à parité. L'avenir dira si ce changement amènera davantage de complicité, ou au contraire, plus de confrontation.

Le consensus était aussi à l'effet d'augmenter la marge de manœuvre de l'école. Mais est-ce vraiment possible sans se donner les moyens de réorganiser le travail de l'école? Et est-ce ce que demandent vraiment les parents? On avait plutôt parlé d'accessibilité et de complicité.

Un meilleur soutien aux principaux acteurs de la réussite éducative répond aussi aux attentes des parents puisqu'il ouvre à une plus grande concertation entre les parents, le personnel scolaire et la direction de l'école. Les parents veulent être reconnus et consultés pour les décisions qui touchent l'école. Mais ils sont aussi conscients d'avoir besoin de soutien dans leur arrimage à l'école. Ils ne savent pas toujours ce qui les attend et jusqu'où ils doivent aller.

Les enseignants aussi veulent être reconnus. Ils savent que l'appui des parents leur est nécessaire pour mener à bien leur travail. Pourtant, un bon nombre éprouvent de la difficulté à établir des liens de réciprocité avec les parents. Enfin, les directions d'école également ont besoin de soutien dans leur leadership pédagogique. Parents, enseignants, direction, tous sentent qu'ils doivent être solidaires les uns des autres. On peut penser que c'est à partir du soutien que chacun recevra que s'établira la complicité tant souhaitée par les parents.

Finalement, l'ouverture de l'école à la communauté répond à l'attente des parents d'avoir *une école active dans son milieu*, et fait largement consensus dans le monde scolaire. Nous l'avons plusieurs fois souligné, l'ouverture à la communauté est un élément essentiel pour permettre une meilleure intégration sociale des élèves et notamment pour contrer l'échec et le décrochage.

Il y a peut-être lieu d'ajouter que l'ouverture à la communauté n'est pas une fin en soi. Certains en font l'apologie et y voient la solution à tous les problèmes. Il est bon de rappeler qu'une ouverture à la communauté a comme préalable une ouverture aux parents. Ce sont les parents et les enseignants qui sont sur la ligne d'action. La communauté a essentiellement un rôle de support auprès d'eux. Elle peut être solidaire des parents en les aidant à sortir de leur isolement, en les épaulant dans leur rôle parental et en leur offrant une plus large gamme de services. Elle peut aider les enseignants à arrimer l'école aux réalités de la société et à remplir sa mission de socialisation.

Nous pensons que l'ouverture à la communauté n'a de sens que si l'école s'ouvre d'abord aux parents. Le monde scolaire doit changer. L'adaptation aux nouvelles réalités familiales, l'ouverture aux parents et à la communauté demandent beaucoup d'efforts et une meilleure compréhension des deux parties.

Les réactions des parents montrent que plusieurs éléments de la réforme vont dans le sens des attentes parentales. Il y a cependant encore des points insatisfaisants.

### **3.4 DES PROBLÈMES NON RÉSOLUS**

Trois problèmes semblent persister dans les relations entre la famille et l'école : une marge de manœuvre encore trop limitée, une reconnaissance du rôle des parents et des structures à améliorer.

#### *Une marge de manœuvre trop limitée*

La première raison invoquée pour justifier une plus grande autonomie de l'école était de rapprocher les décisions du lieu de l'action pour que celles-ci soient davantage adaptées à la clientèle scolaire et à son milieu. Dans l'esprit de la réforme, on avait opté pour une dévolution des responsabilités et une augmentation de la marge de manœuvre de l'école. On a effectivement donné de nouvelles responsabilités à l'école, plus particulièrement au conseil d'établissement, mais la marge de manœuvre correspondante n'a pas suivi.

De l'avis de la plupart des personnes consultées et de plusieurs parents engagés, la marge de manœuvre des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents est assez limitée. Lorsque vient le temps de décider, les parents doivent tenir compte des lois en vigueur à l'école, des règlements qui relèvent du ministère de l'Éducation ou des commissions scolaires et des clauses des conventions collectives. Ils prennent alors conscience que leur champ d'intervention est extrêmement balisé et les contraintes, nombreuses.

Augmenter la marge de manœuvre amènerait plus de souplesse dans le fonctionnement de l'école. Mais cela impliquerait aussi une révision de l'organisation du travail. Des initiatives locales démontrent qu'une certaine latitude est possible. Certaines écoles du *Programme de soutien à l'école montréalaise* et d'autres écoles du Québec l'ont prouvé. Mais dans plusieurs autres écoles, c'est l'impasse. Les modèles restent à construire.

#### *Une reconnaissance parentale à acquérir*

Les parents veulent être reconnus comme premiers éducateurs de leurs enfants et qu'à ce titre, on tienne compte de leur point de vue. Malheureusement, plusieurs facteurs font obstacle à cette reconnaissance.

L'expertise et l'autonomie professionnelle des enseignants semblent, de façon paradoxale, être un de ces facteurs. On l'a déjà mentionné, les enseignants veulent être reconnus, mais ils ont de la difficulté à accepter une autre forme d'imputabilité qu'administrative. Même si les parents reconnaissent d'emblée l'expertise du corps enseignant, il semble que celui-ci, dans une large proportion, ait de la difficulté à reconnaître la responsabilité et l'expertise des parents. C'est comme si la reconnaissance des parents et celle des enseignants étaient mutuellement exclusives.

Les enseignants semblent vouloir limiter le rôle des parents à celui de soutien à leur propre intervention pédagogique. Voient-ils un élargissement du rôle des parents comme une menace à leur autonomie professionnelle? Se perçoivent-ils comme étant les seuls à définir ce qu'ils ont à faire? Pour la plupart des observateurs, la reconnaissance de l'un n'exclut pas la reconnaissance de l'autre, d'autant plus qu'une collaboration étroite entre enseignants et parents s'avère la clé du succès.

D'autres embûches à la reconnaissance du rôle parental sont d'ordre idéologique. Certains discours, véhiculés notamment par des instances syndicales, considèrent que l'école est le dépositaire de l'éducation nationale. L'école est perçue comme un bien public et la propriété de l'État. Elle n'est aucunement un prolongement de la famille. Le Code civil accorde aux pères et aux mères la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et leur attribue le pouvoir de déléguer cette responsabilité, notamment à l'école.

Un autre obstacle est la perception négative que l'on a des parents. On entend parfois que les parents sont démunis, débordés ou trop permissifs. Qu'ils sont à la remorque de l'école et plus ou moins responsables de l'échec ou du décrochage de leurs enfants. Il existe sans doute des parents qui méritent ces qualificatifs. Mais ils sont minoritaires et ils ont plus besoin d'être aidés que d'être ostracisés, catalogués et condamnés. Des campagnes de valorisation du rôle parental pourraient aider à corriger cette image<sup>22</sup>.

Il nous semble que les embûches évoquées ici reposent, en grande partie, sur de la méconnaissance, de l'incompréhension et des malentendus. Un climat de méfiance s'est installé, qui n'aide en rien les relations école-famille. Dans cette quête de reconnaissance du rôle parental, n'est-il pas préférable de voir en l'autre un allié plutôt qu'un rival?

### *Des structures à parfaire*

La nouvelle législation a établi la parité entre les parents et le personnel scolaire au sein des conseils d'établissement. Mais cette égalité numérique reflète-t-elle un réel équilibre des rapports? D'un côté, il y a le personnel formé, bien organisé et détenant, pour la plupart, beaucoup d'expérience dans le monde scolaire<sup>23</sup>. De l'autre, siège un groupe de parents bénévoles, souvent très diversifié en terme d'organisation, d'instruction et d'expérience scolaire. Ces parents doivent partager leur temps entre le travail et la famille, entre les tâches domestiques et les soins aux enfants. Ils doivent prendre sur leurs heures de loisirs, souvent rares, du temps

---

<sup>22</sup> L'initiative de M. François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse— envoi d'une lettre personnelle aux parents et publicité de renforcement du rôle parental — va dans ce sens.

<sup>23</sup> Montandon, C., *op. cit.*, p. 203.

pour parfaire leurs connaissances du monde scolaire. De plus, leur implication ne dure que le temps de la fréquentation scolaire de leurs enfants.

Plusieurs sont sceptiques sur le réalisme des tâches et des responsabilités qui leur incombent, compte tenu du temps et des moyens dont ils disposent. Le temps de disponibilité des parents est primordial parce qu'il détermine, de façon inéluctable, les possibilités réelles de leur participation. Plusieurs affirment qu'il y a un sérieux danger que les parents ne servent, au sein du conseil d'établissement, que de faire-valoir et d'estampilleurs<sup>24</sup>. Pourtant, des données récentes indiquent que 96 % des parents siégeant à un conseil d'établissement suivent de la formation pour être plus aptes à assumer leurs nouvelles responsabilités<sup>25</sup>. On ne saurait douter de la bonne volonté des parents. Mais réussiront-ils à avoir un poids réel correspondant à leur nombre?

Une autre difficulté liée aux structures réside dans l'exercice du pouvoir décisionnel. Plusieurs parents avaient réclamé plus de pouvoir. Mais ils se retrouvent aujourd'hui avec des tâches administratives souvent fastidieuses, alors qu'ils préféreraient se consacrer à des activités plus près de leurs préoccupations. Administration et pouvoir impliquent souvent des jeux de pouvoir défavorables à une saine concertation. Était-ce ce que souhaitaient les parents? Ne voulaient-ils pas simplement que leur avis soit écouté et que le conseil d'établissement soit un lieu de mise en commun plutôt qu'un lieu de pouvoir? Devant cette difficulté, les parents demandent l'aide de personnes-ressources pour préparer les éléments d'information en vue d'une meilleure participation et surtout pour compenser pour leurs manques de temps disponible. Cela contribuerait à les rendre plus paritaires en terme de pouvoir<sup>26</sup>.

Finalement, les parents se sentent plus isolés dans la nouvelle structure. Lors des consultations, plusieurs ont dit que l'ancienne structure (comité d'école plus conseil d'orientation) permettait la participation d'un plus grand nombre. Les parents formaient souvent un groupe d'une trentaine de personnes, ce qui favorisait les échanges, une meilleure répartition des tâches et une représentativité plus légitime.

Une grande majorité de parents déplorent l'abolition de cette instance malgré son rôle uniquement consultatif. Le comité d'école avait sa raison d'être et un rôle bien défini dans la loi. Dans les nouvelles structures existe la possibilité de mettre en place un organisme de participation de parents (OPP) qui pourrait jouer sensiblement le même rôle que l'ancien comité d'école. Mais cette nouvelle instance n'est pas clairement définie dans la loi et ses fonctions pourraient varier en fonction des personnes qui y siègeraient. Sa légitimité et son utilité laissent les parents perplexes.

---

<sup>24</sup> Voir à cet égard, les interventions en Commission parlementaire de l'éducation : le 3 septembre 1997, du Quebec Federation of Home and School Associations (QFHSA); le 10 septembre 1997, de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM); le 11 septembre 1997, de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ), de l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) et du Comité de parents de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke.

<sup>25</sup> Ministère de l'Éducation, *Les conseils d'établissement : regard sur une première année de fonctionnement*, sous la direction de Michel Ouellet, Gouvernement du Québec, 1999, p. 34-35.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 42.

---

## 4. DES PISTES DE SOLUTIONS

Bien que la réforme ait répondu à plusieurs des attentes des parents, certains problèmes persistent. Nous voulons maintenant proposer des pistes de solutions qui pourraient permettre de les résoudre. Il faut dénouer les impasses qui subsistent pour aider les parents et l'école, ensemble, à assumer pleinement leur rôle dans la réussite des enfants.

### 4.1 ABATTRE LE MUR DES MALENTENDUS

Les principaux acteurs de la réussite scolaire sont les parents, les enseignants et les enfants eux-mêmes. Pour que les rapports soient harmonieux, il faut établir un climat de confiance et une franche communication.

On pourrait penser qu'avec les changements qu'a connus la société et l'évolution des mentalités, les relations entre les parents et les enseignants seraient différentes. Mais elles n'ont pas fondamentalement changé<sup>27</sup>.

Au moment où leur rôle et celui de l'école sont remis en question, beaucoup d'enseignants se sentent menacés. L'implication grandissante des parents fait naître un sentiment d'insécurité parce qu'elle conduit à un partage des pouvoirs. Pour plusieurs, il serait plus simple que la participation parentale se limite au cadre familial (devoirs, bulletins, discipline scolaire et équilibre affectif) et aux activités parascolaires. Les enseignants font valoir leur droit à l'autonomie professionnelle. Les parents, quant à eux, estiment que pour défendre l'intérêt de leurs enfants, ils doivent avoir un droit de regard sur l'organisation scolaire. Ce sont des perspectives différentes et les enfants ne doivent pas faire les frais de ces divergences.

La vision des parents et celle des enseignants diffèrent. Mais à l'intérieur de chaque groupe, il y a aussi des écarts, car ni les parents, ni les enseignants ne forment de blocs monolithiques. Chaque groupe est constitué d'individus différents. Chez les enseignants, des facteurs comme la formation, l'âge, le degré d'autonomie professionnelle, les conditions de travail, la taille de l'école et sa localisation, constituent des variables importantes de différenciation. Chez les parents, on peut noter des distinctions significatives quant à la culture, à la structure familiale, au nombre d'enfants ou à la performance scolaire de ces derniers. De plus, tous les parents n'ont pas les mêmes attentes ni les mêmes besoins envers l'école et les enseignants. Ils ne souhaitent pas tous s'impliquer dans la vie de l'école, bien que ceux qui le désirent ne sont maintenant plus une minorité<sup>28</sup>.

Des malentendus empêchent le dialogue. Il faut trouver des moyens pour établir une communication qui favorise la participation parentale et qui met l'accent sur la collaboration et la réciprocité<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Montandon, C., *op. cit.*, p. 189.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 190 et 197.

<sup>29</sup> Comeau, J. et Salomon, A., *Les relations école-famille : les difficultés d'une coopération*, paru dans *Éducation et famille*, De Boeck, 1994, p. 217.

---

Plusieurs moyens sont possibles. Certains proposent des formations communes aux parents et aux enseignants portant notamment sur les relations famille-école. D'autres suggèrent de faire appel à des personnes-ressources pour faciliter l'établissement de nouveaux liens. Des règles explicites qui encadreraient les relations famille-école pourraient peut-être aider au rapprochement<sup>30</sup>. Il faut aussi que les autorités rappellent constamment la légitimité de ces relations. Rappelons finalement que les expériences communes permettent souvent de lever les préjugés et les résistances de chacun.

Peu important les moyens, il faut en arriver à un rapprochement puisque tous en bénéficieront. Une meilleure collaboration entre la famille et l'école développera chez les élèves une plus grande motivation et une attitude positive, ce qui aura des répercussions sur leur comportement, sur le taux d'absentéisme, de suspension ou d'abandon scolaire, et finalement, sur leur réussite. Les parents seront rassurés quant à leur propre compétence. Enfin, les enseignants auront des classes plus intéressées et travailleront dans une relation de confiance avec les parents et la communauté.

Les malentendus ne se dissiperont que si *tous* les intervenants font preuve d'ouverture et décident de créer un climat de bonne entente.

#### 4.2 VALORISER LA PARTICIPATION PARENTALE

Qu'entend-on par « participation parentale »? On distingue habituellement trois niveaux de participation : au niveau *individuel*, on trouve des activités auxquelles participent ou dont bénéficient les parents sur une base individuelle, par exemple des activités d'information ou encore de suivi scolaire concernant leur enfant; au niveau *collectif*, les activités s'adressent à plusieurs personnes qui y participent ensemble, par exemple des activités de formation ou des activités parascolaires; au niveau *institutionnel*, il y a les activités reliées à une participation aux instances officielles, par exemple le conseil d'établissement ou le comité de parents. La participation parentale peut donc prendre des formes différentes et s'exercer à des endroits différents.

Mais elle concerne avant tout la scolarité des enfants. Les recherches démontrent qu'une bonne dynamique familiale est essentielle à l'apprentissage et au succès scolaire. Des recherches récentes confirment que « le soutien affectif (c'est-à-dire l'aide affective et instrumentale au suivi scolaire), la supervision des allées et venues ainsi que les discussions reliées aux projets d'avenir de l'adolescent et à des thèmes d'actualité sont des véhicules de transmission des aspirations scolaires des parents pour leur jeune<sup>31</sup> ».

La participation parentale au cheminement scolaire de leurs enfants a plusieurs facettes. Les parents doivent s'impliquer dans les devoirs des enfants, soit par du soutien pédagogique, par des discussions, ou simplement par de la supervision. Ils doivent y consacrer du temps et prévoir un

---

<sup>30</sup> Montandon, C., *op. cit.*, p. 204.

<sup>31</sup> Deslandes, R. et Potvin, P., *Les comportements des parents et les aspirations scolaires des adolescents*, tiré de La revue internationale de l'éducation familiale, volume 2, no 1, 1998, p. 20.

espace de travail propice à l'apprentissage. Des discussions plus larges sur la vie à l'école — la classe, les camarades, les enseignants, les projets d'avenir — stimulent les jeunes et renforcent les liens familiaux. Les parents ont aussi à poursuivre l'apprentissage des enfants en donnant suite aux activités scolaires, par exemple en les amenant à la bibliothèque municipale, au théâtre ou au musée, quand cela est possible. Toutes ces activités sont des façons, pour les parents, de valoriser le cheminement scolaire de leurs enfants et de leur apporter un soutien. Des actions bien simples sont souvent déterminantes.

La participation parentale change au fur et à mesure que les enfants vieillissent. Très présents au primaire, les parents se font plus discrets au secondaire, permettant ainsi aux adolescents d'acquérir de l'autonomie et de se responsabiliser. Même s'il prend des formes différentes, le soutien des parents est tout aussi nécessaire aux jeunes, qui vivent alors une période de grands changements.

La participation de certains parents est souvent influencée par celle des enseignants ou des autres parents. Tous ne s'impliquent pas de la même façon; il y a des contraintes liées à la disponibilité de chacun, au partage des mêmes valeurs, aux habiletés différentes de communiquer, etc. Aucune participation ne se fait en vase clos. Elle n'est possible que si l'on respecte les contraintes et les limites des autres.

Il est bon de rappeler que des parents déterminés et tenaces finissent par avoir gain de cause. « Peu de gens savent que c'est l'engagement et l'implication des parents dans la gestion des écoles alternatives qui a convaincu le ministère de l'Éducation de rendre opérationnels les conseils d'orientation dans les écoles publiques »<sup>32</sup>. C'est aussi l'implication des parents qui a permis d'améliorer la sécurité du transport scolaire et de mettre sur pied des services de dîner à l'école et de garderie en milieu scolaire.

Les autorités doivent rappeler constamment la légitimité des relations famille-école et promouvoir la participation parentale.

#### **4.3 SENSIBILISER LES PARENTS À L'IMPORTANCE DE LEUR RÔLE**

Il faut faire prendre conscience aux parents qu'ils ont un pouvoir réel sur la réussite éducative de leurs enfants. Des recherches démontrent que les valeurs, les pratiques et les styles parentaux sont les principaux facteurs qui favorisent la réussite. Les *valeurs parentales* impliquent la valorisation des études, les aspirations élevées des parents, le degré d'investissement dans la fonction parentale et des facteurs de santé mentale. Les *styles parentaux* se définissent par l'attachement et le contrôle; l'attachement, c'est l'affection manifestée aux enfants, alors que le contrôle réfère aux exigences et aux limites imposées par les parents. Les *pratiques parentales* touchent principalement l'encadrement des devoirs et les discussions sur la vie à l'école<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> Pallascio, R., Julien, L., Gosselin, G., *L'école alternative, un projet d'avenir*, Beauchemin, 1996, p. 153.

<sup>33</sup> Claes, M. et Comeau, J., *op. cit.*, p. 77-78 et Deslandes, R. et Potvin, P., *op. cit.*, p. 9-10.

---

En d'autres termes, lorsque les parents s'investissent dans leurs fonctions parentales, valorisent les études et transmettent des aspirations élevées à leurs enfants, tout en leur imposant des règles et des exigences fermes et en leur assurant une présence chaleureuse, ils augmentent leurs chances de réussite. Les enfants et les adolescents sont alors plus réceptifs aux influences des parents et aux enseignements reçus à l'école.

En fait, le rôle des parents, c'est beaucoup plus que de superviser les devoirs. C'est aussi savoir écouter et tenir compte de l'avis des enfants. C'est réagir aux résultats scolaires en encourageant, en complimentant et en incitant à mieux faire. C'est établir avec l'école et les enseignants des liens privilégiés. En agissant ainsi, les parents mettent en place des conditions de réussite presque infaillibles.

#### 4.4 RECONNAÎTRE LA PLACE ET LE RÔLE DE L'ENFANT

L'enfant est au cœur des relations entre la famille et l'école. Si les parents s'impliquent, c'est pour lui; si les enseignants collaborent, c'est aussi pour lui. Mais il a aussi un rôle actif. L'enfant est l'interface entre l'école et la famille, « à la fois messenger et message transportant des pratiques et des objets d'un univers à l'autre opérant des traductions et se livrant à un travail interprétatif.»<sup>34</sup>

Une bonne partie de la communication famille-école transite par l'enfant, qui peut faciliter ou perturber la communication. Il peut être tenté d'appliquer ses propres stratégies, parfois à l'encontre de ses parents ou de l'école, qui ne lui en reconnaissent pas toujours le droit. L'enfant peut aussi craindre une collaboration trop étroite entre ses parents et ses enseignants. Les passages du préscolaire au primaire et de l'école primaire à l'école secondaire sont particulièrement cruciaux pour les élèves. La « pédagogie » de ces transitions mérite un soin particulier, car il s'agit de véritables chocs culturels que vivent les élèves à ces moments.

En fait, le point de vue de l'enfant est souvent méconnu ou ignoré dans les relations famille-école. Pourtant, l'aspect émotif y est prédominant. Par exemple, les enfants qui ont des échecs à répétition se sentent isolés. S'ils sont en conflit avec leurs enseignants, ils peuvent refuser de travailler, car la charge émotive est souvent trop forte. Les enseignants, qui croient que le plus difficile consiste à doser exigences et encouragement, le savent bien<sup>35</sup>.

Les recherches montrent que l'encadrement, le soutien affectif parental et la communication parents-adolescents sont les aspects les plus significatifs dans le désir de poursuivre des études<sup>36</sup>. En d'autres mots, « les adolescents qui ont des aspirations scolaires élevées perçoivent leurs parents comme sensibles, affectueux et exerçant un encadrement adéquat »<sup>37</sup>.

---

<sup>34</sup> Charlot, B. et Rochex, J. Y., *L'enfant-élève : dynamiques familiales et expérience scolaire*, tiré de Familles et écoles, Lien social et politiques — RIAC no 35, Éditions ENSP, 1996, p. 138.

<sup>35</sup> Martinaud, J., *Une enseignante témoigne*, tiré de L'école au cœur du social, Informations sociales, no 75, 1999, p. 20-21.

<sup>36</sup> Deslandes, R. et Potvin, P., *op. cit.*, p. 20.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 18.

---

Les enseignants et les parents ne doivent pas oublier que les enfants et les adolescents sont des êtres en devenir et qu'ils sont différents des adultes. L'encadrement et l'affection, sous forme d'encouragements ou autres, sont à la base de toute mission éducative.

#### 4.5 SE MOBILISER POUR CONTRER L'ÉCHEC ET LE DÉCROCHAGE

Les parents ont deux hantises : l'échec scolaire et le décrochage. Même s'il s'agit de deux problèmes distincts, ils ont plusieurs points communs. Dans les deux cas, il y a des signes avant-coureurs : échecs répétés, conflits avec certains professeurs, fort sentiment de dévalorisation, démobilitation scolaire, absentéisme, manifestation d'incivilité ou de violence verbale, orientation mal vécue, rupture ou absence de contrat pédagogique clair<sup>38</sup>. Tous ces signes portent une forte charge émotive. Le soutien affectif parental, l'encadrement et la communication parents-enfants prennent alors une importance capitale.

La collaboration entre la famille et l'école est aussi primordiale<sup>39</sup>. Le Conseil supérieur de l'éducation (1994) et le Conseil de la famille (1995) font de cette collaboration le point d'ancrage de la réussite des élèves<sup>40</sup>.

Un des enjeux de cette collaboration est de « redonner sa place à l'élève, de vivifier sa parole et de lui reconnaître le droit de choisir un locuteur privilégié ». Redonner place et parole à l'élève pourrait par exemple signifier octroyer le droit de vote aux représentants du secondaire siégeant au conseil d'établissement. Le choix d'un locuteur privilégié a fait ses preuves, car on a constaté que « chaque fois qu'un jeune en difficulté scolaire bénéficiait d'une telle relation privilégiée d'accompagnement, la tendance au décrochage diminuait nettement »<sup>41</sup>. Cette personne peut être liée à la famille ou à l'école, mais elle peut aussi être liée au quartier ou aux activités extra scolaires. Les dispositifs d'accompagnement, souvent axés sur l'aide aux devoirs, peuvent ici être d'un grand secours. Le locuteur privilégié peut jouer un rôle de médiation dans les relations souvent tendues entre les parents et les enseignants. Il peut fournir au jeune un espace intermédiaire servant d'abri provisoire à la sanction scolaire et à la pression parentale<sup>42</sup>.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est particulièrement sensible à la situation des adolescents à ce moment si crucial de leur quête d'identité personnelle et au rôle que doit alors jouer l'école secondaire. Il y reviendra dans un travail subséquent parce qu'elle mérite un examen attentif.

Une mobilisation pour favoriser la réussite scolaire, que les parents identifient davantage comme la lutte au décrochage et à l'échec scolaires, nécessite la collaboration de tous les milieux :

---

<sup>38</sup> Tanon, F., *L'école face aux décrocheurs*, tiré de *L'école au cœur du social*, Informations sociales, no 75, 1999, p. 94.

<sup>39</sup> Deslandes, R. et Royer, E., *op. cit.* p. 64.

<sup>40</sup> Laaroussi, M.V., *Les nouveaux partenariats famille-école au Québec : l'extériorité comme stratégie de survie des familles défavorisées?*, tiré de *Familles et écoles*, Lien social et politiques – RIAC no 35, Ed. ENSP, 1996, p. 88.

<sup>41</sup> Tanon, F., *op. cit.*, p. 95.

<sup>42</sup> Glasman, D., *L'accompagnement scolaire*, tiré de *L'école au cœur du social*, Informations sociales, no 75, 1999, p. 115.

---

famille, école et communauté. Tous les intervenants doivent comprendre l'importance d'une bonne communication, d'un encadrement adéquat et d'un soutien affectif réel.

Se mobiliser pour contrer l'échec et le décrochage est un projet collectif puisque ces problèmes ont des répercussions à différents niveaux de la société. C'est aussi un moyen de favoriser une large collaboration entre la famille, l'école et la communauté.

#### **4.6 DÉVELOPPER DES ESPACES DE RÉFLEXION ET DE RECHERCHE**

Les difficultés qui perdurent dans les relations famille-école méritent que l'on poursuive la réflexion quant aux solutions et que l'on encourage la recherche touchant cette problématique. Nous proposons ici trois chantiers possibles.

##### *Des pratiques scolaires qui intègrent la famille*

Les liens entre la famille et l'école demeurent faibles. Or, toutes les études montrent l'importance de ces liens et le rôle prédominant des parents dans la réussite éducative des enfants. Ce que ne disent pas les études, ce sont les moyens pratiques pour renforcer ces liens, le *comment* d'un rapprochement famille-école. Les pratiques scolaires et les interventions des enseignants doivent tenir compte de l'environnement familial. N'y aurait-il pas lieu d'intégrer ce domaine à la formation des maîtres et que les futurs enseignants soient amenés, dès leurs stages pratiques, à travailler avec les parents? De même, en collaboration avec les universités, les commissions scolaires et les écoles pourraient développer, en recherche-action, le domaine des relations famille et école. Les résultats de ces recherches seraient utiles pour diffuser des exemples de réalisations inspirantes. On doit développer un rapprochement qualitatif.

##### *Une approche écologique*

Tout au long de son développement, l'enfant a à fréquenter plusieurs milieux et à cotoyer différents intervenants. Un nombre grandissant d'enfants passent ainsi du centre de la petite enfance à l'école. D'un établissement à l'autre, les approches et les pratiques diffèrent. Ce sont les parents qui assurent auprès de l'enfant la continuité. Pour que ces étapes se vivent bien, il faut développer une approche continue et intégrée. Il faut qu'il existe entre ces milieux et la famille une synergie qui concourt au plein épanouissement de l'enfant.

##### *Une réflexion sur la défavorisation*

Tout le monde s'entend pour dire que l'école doit se rapprocher de la famille et s'ouvrir davantage à la communauté. Mais dans cette vision générale, on oublie que les problèmes ne se posent pas de la même façon dans tous les milieux. Il existe des disparités importantes entre les milieux favorisés, moyennement favorisés et les milieux défavorisés. La défavorisation est un facteur déterminant dans la réussite éducative. Ouvrir l'école à la communauté et changer les structures ne régleront pas tous les problèmes. Les parents de milieu défavorisé ont besoin davantage de soutien. Le rôle de l'école dans le développement de l'enfant y est crucial. C'est dans ces milieux qu'un meilleur arrimage entre famille et école prend toute son importance.

## **CONCLUSION**

Les liens entre la famille et l'école s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte de changements importants. Les structures familiales ont changé et les parents désirent s'impliquer davantage dans l'apprentissage de leurs enfants. L'école, quant à elle, est au cœur d'une réforme majeure dans laquelle les enseignants se sentent relativement bousculés. Les relations entre famille et école sont donc à redéfinir.

Le système scolaire est un instrument collectif de premier plan pour soutenir les parents. Il est néanmoins nécessaire de rappeler ici que la relation des parents avec le système scolaire, si elle occupe une large place dans la vie des familles pendant plusieurs années, s'inscrit néanmoins dans tout un faisceau de relations et de rapports avec d'autres institutions et domaines d'intervention dans l'exercice de leurs responsabilités générales.

Aussi, le ministère de la Famille et de l'Enfance a-t-il un rôle important à jouer en terme de coordination et de concertation interministérielles pour une meilleure harmonisation et cohérence des efforts entre les différents acteurs gouvernementaux et institutionnels, notamment pour une plus grande synergie lors des premières années des enfants à l'école et lors de l'intégration sociale des adolescents.

Cet Avis, qui porte sur les relations entre les familles et les écoles, évoque par conséquent plusieurs chantiers d'intervention dont plusieurs sont en émergence. Dans un esprit de continuité, le Conseil de la famille et de l'enfance va se pencher bientôt sur celui de la situation des familles qui ont des adolescents, en raison du peu d'attention qu'elle a soulevé jusqu'à maintenant.

Il n'est donc pas étonnant que les parents attendent beaucoup de l'école. Ils veulent que ce soit un lieu propice à la réussite scolaire de leurs enfants, mais aussi un lieu ouvert à la famille et à la communauté. L'école doit s'adapter aux nouvelles réalités familiales et sociales et préparer davantage les jeunes à vivre dans la société.

Un vent de réforme souffle sur l'école québécoise depuis les États généraux sur l'éducation. Les consensus dégagés et les changements apportés ont répondu en partie aux attentes des parents. Il semble que des mesures aient permis notamment une plus grande égalité des chances et un meilleur soutien aux parents et aux enseignants.

Mais des problèmes persistent. Les parents veulent que l'on reconnaisse davantage leur rôle et leurs responsabilités dans l'apprentissage de leurs enfants. Ils souhaitent que l'école leur fasse une plus grande place. Cela veut dire que l'on accorde à l'école, et en particulier au conseil d'établissement, une marge de manœuvre accrue. On doit assouplir les structures pour permettre plus de latitude. L'école ne peut s'adapter que si elle a la liberté pour le faire.

L'amélioration des relations entre la famille et l'école n'est possible que s'il existe entre les enfants, les adolescents, les parents et le personnel scolaire un climat de confiance et un esprit de

collaboration. Il faut valoriser et favoriser la participation parentale auprès des enseignants et des parents eux mêmes, tout en respectant l'autonomie et le professionnalisme des enseignants. Les efforts de rapprochement et de collaboration doivent viser avant tout le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, car c'est lui qui est au cœur de la famille et de l'école.

## **LES RECOMMANDATIONS**

Compte tenu de la responsabilité première des parents dans l'éducation de leurs enfants et des exigences professionnelles légitimes des intervenants scolaires, le Conseil de la famille et de l'enfance formule les recommandations suivantes de manière à concrétiser quelques pistes de solutions évoquées dans cet Avis, propices à l'instauration d'une plus grande complicité entre la famille et l'école :

### *Au gouvernement du Québec*

1. d'ajouter à la Loi sur l'instruction publique, un statut obligatoire à l'organisme de participation des parents (OPP) et d'en déterminer les responsabilités et son rôle, après consultation des associations de parents;
2. d'ajouter à la Loi sur l'instruction publique, le droit de vote au sein du conseil d'établissement pour un élève de niveau secondaire;

### *Au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires*

3. d'accorder un budget de fonctionnement suffisant aux conseils d'établissement et aux organisations de participation des parents tout en permettant aux parents d'en utiliser une partie, s'il y a lieu, pour recourir à de l'expertise indépendante;
4. de réunir les organismes concernés pour développer une approche écologique en matière de prévention et de concertation, notamment pour favoriser, d'une part, l'ouverture de l'école à la communauté et, d'autre part, renforcer l'engagement des familles, des écoles et des organismes aux valeurs éducatives de la communauté;
5. de promouvoir le principe d'égalité des chances :
  - en rendant récurrents les budgets octroyés en 1999-2000 pour assurer la gratuité scolaire,
  - en procédant à des investissements majeurs pour favoriser la participation parentale, le soutien parental, l'intervention précoce, la recherche et l'instrumentation destinés aux milieux à risques;
6. de concrétiser l'autonomie de l'école en rendant possible, au niveau local, plus de souplesse dans l'organisation du travail, notamment en terme d'horaire pour mieux l'harmoniser avec celui des parents, la gestion des temps « libres » comme les récréations, le déroulement des activités para-pédagogiques, les services à rendre aux élèves doués ou en difficulté, les activités de rencontres parents-enseignants-enfants;
7. de poursuivre les campagnes d'encouragement en vue de l'implication personnelle des parents dans les activités scolaires et de promouvoir, par des moyens simples, la participation parentale à la réussite scolaire de leurs enfants;

8. de reconnaître le rôle important de la direction d'école dans la communication entre la famille et l'école, particulièrement dans son rôle de facilitateur lors du passage d'un niveau scolaire à un autre;
9. en collaboration avec les universités, de valoriser dans la formation des maîtres, la relation avec les parents;
10. en collaboration avec les universités, de développer la recherche-action dans le domaine des relations famille et école et diffuser des exemples d'initiatives et de réalisations inspirantes;
11. d'évaluer périodiquement la situation de la participation des parents aux structures scolaires;

*Aux conseils d'établissement et aux comités de participation des parents*

12. de travailler prioritairement à la qualité des communications dans la relation famille et école en favorisant la formation des parents et des enseignants et la discussion conjointe des attentes, des rôles et des tâches de chacun;
13. d'accorder une place toujours plus importante aux élèves, au fur et à mesure de leur développement, et de les associer aux décisions touchant le processus éducatif;
14. de mettre l'accent sur la collaboration famille-école pour en faire un moyen efficace de lutte au décrochage scolaire, en y associant la communauté;
15. de privilégier les structures d'encadrement des élèves qui favorisent le dialogue entre les parents, les élèves et les enseignants, comme le titulariat, la responsabilité de degré, etc.

## LA BIBLIOGRAPHIE

Béliveau, Marie-Claude, *Au retour de l'école ... La place des parents dans l'apprentissage scolaire*, Coll. Parents, Montréal, Édition de l'Hôpital Sainte-Justine, 2000, 169 p.

Charlot, B. et Rochex, J.Y., *L'enfant-élève : dynamiques familiales et expérience scolaire*, paru dans Familles et écoles, Lien social et politiques – RIAC no 35, Éditions ENSP, 1996, p. 137 à 150.

Chartier, A.M., *Civilisation et instruction*, paru dans L'école au cœur du social, Informations sociales, no 75, 1999, p. 4 à 15.

Chauveau, G., *Relancer ou repenser les ZEP?*, paru dans L'école au cœur du social, Informations sociales, no 75, 1999, p. 42 à 53.

Claes, M. et Comeau, J., *L'école et la famille : deux mondes*, paru dans Familles et école, Lien social et politiques– RIAC no 35, Éditions ENSP, 1996, p. 75 à 84.

Comeau, J. et Salomon, A., *Les relations école-famille : les difficultés d'une coopération*, paru dans Éducation et famille, De Boeck, 1994, p. 206 à 217.

Commission permanente de l'éducation : consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique : les 2, 3, 4 septembre 1997; les 9, 10, 11 septembre 1997; les 16, 17, 18 septembre 1997.

Commission permanente de l'éducation : consultations particulières sur le projet de loi no 180 : les 4 et 5 décembre 1997.

Commission permanente de l'éducation : étude détaillée du projet de loi no 180, adoption article par article : les 8, 9, 12, 15 décembre 1997.

Commission permanente de l'éducation : mandat d'initiative : Les conditions de la réussite scolaire au secondaire : les 27, 28, 29 août 1996; le rapport final et les recommandations en décembre 1996.

Conseil de la famille et de l'enfance, *Et si on parlait des familles et des enfants ... de leur évolution, de leurs préoccupations et de leurs besoins !*, Le Rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Gouvernement du Québec, 2000, 66 p.

Conseil de la famille et de l'enfance, le ministère de la Famille et de l'Enfance, l'Institut de la statistique du Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Gouvernement du Québec, 1999, 206 p.

Conseil de la famille, *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, Collection Études et Recherches, Gouvernement du Québec, 1995, 51 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui*, Gouvernement du Québec, 1995, 61 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *L'école, une communauté éducative : voies de renouvellement pour le secondaire*, Gouvernement du Québec, 1998, 66 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Être parent d'élève au primaire : une tâche éducative irremplaçable*, Gouvernement du Québec, 1994, 88 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Gouvernement du Québec, 1999, 116 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation*, 1996, 83 p.

Deslandes, R. et Potvin, P., *Les comportements des parents et les aspirations scolaires des adolescents*, paru dans La revue internationale de l'éducation familiale, volume 2, no 1, 1998, p. 9 à 24.

Deslandes, R., et Royer, E., *Style parental, participation parentale dans le suivi scolaire et réussite scolaire*, paru dans Service social, vol. 43, no 2, 1994, p. 63 à 80.

Glasman, D., *L'accompagnement scolaire*, paru dans L'école au cœur du social, Informations sociales, no 75, 1999, p. 112 à 117.

Glasman, D., *Les familles « défavorisées » face à l'école*, paru dans Éducation et famille, De Boeck, Bruxelles, 1994, p. 218 à 234.

Laaroussi, M.V., *Les nouveaux partenariats famille-école au Québec : l'extériorité comme stratégie de survie des familles défavorisées?*, paru dans Familles et écoles, Lien social et politiques – RIAC no 35, Éditions ENSP, 1996, p. 87 à 97.

Martinaud, J., *Une enseignante témoigne*, paru dans L'école au cœur du social, Informations sociales, no 75, 1999, p. 16 à 24.

Ministère de l'Éducation, *Les conseils d'établissement : regard sur une première année de fonctionnement*, sous la direction de Michel Ouellet, Gouvernement du Québec, 1999, 52 p.

Ministère de l'Éducation, *Exposé de la situation*, Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Gouvernement du Québec, 1996, 132 p.

Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Gouvernement du Québec, 1997, 55 p.

---

Ministère de l'Éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Gouvernement du Québec, 1996, 90 p.

Ministère de l'Éducation, *Soutenir l'école montréalaise*, Plan d'action ministériel pour la Réforme de l'éducation 1999-2000, Gouvernement du Québec, 1999, 46 p.

Ministère de l'Éducation, *Une école d'avenir*, Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, Gouvernement du Québec, 1998, 48 p.

Ministère de la Famille et de l'Enfance, *Un pas de plus vers l'épanouissement des familles et des enfants*, La politique familiale, Gouvernement du Québec, 1999, 38 p.

Montandon, C., *Les relations des parents avec l'école*, paru dans *Familles et école*, Lien social et politiques – RIAC35, Éditions ENSP, 1996, p. 63 à 71.

Montandon, C., *Les relations parents-enseignants dans l'école primaire : de quelques causes d'incompréhension mutuelle*, paru dans *Éducation et famille*, De Boeck, Bruxelles, 1994, p. 189 à 205.

Pallascio R., Julien, L., Gosselin, G., *L'école alternative, un projet d'avenir*, Beauchemin, 1996, 153 p.

Tanon, F., *L'école face aux décrocheurs*, paru dans *L'école au cœur du social*, Informations sociales no 75, 1999, p. 94 et 95.

Tremblay, Richard E., *Comprendre et favoriser le développement des enfants*, Allocution à la Société Royale du Canada, Université de Montréal, 8 avril 1997, 7 p.

## LES CONSULTATIONS

Pour préparer cet Avis, le Conseil de la famille et de l'enfance a tenu des séances de consultation auprès de différentes personnes œuvrant dans le monde scolaire. Nous tenons à leur rendre hommage pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration. Les échanges que nous avons eus nous ont permis d'enrichir notre réflexion et d'appuyer notre démarche sur la réalité du monde familial et du monde scolaire. Nous remercions en particulier les personnes suivantes :

Mme Manon Beaudry-Roberge, vice-présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec et commissaire de la Commission scolaire des Sommets, Sainte-Foy;

M. Jocelyn Berthelot, agent de recherche à la Centrale des syndicats du Québec, Québec;

M. Richard Cloutier, professeur et chercheur à l'Université Laval et membre du Conseil de la santé et du bien-être, Sainte-Foy;

Mme Rollande Deslandes, professeure à la Faculté d'éducation et chercheure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières;

M. Claude Fleury, président de la Commission scolaire de la Capitale, Québec;

Mme Michelle Fournier, directrice de l'école Enfant-Soleil, Ville Saint-Laurent (Programme de soutien à l'école montréalaise), Lawrenceville;

Mme Yolande Labrie, présidente du Cercle des fermières du Québec, membre d'un conseil d'établissement, et ex-présidente d'un conseil d'orientation, Longueuil;

M. Simon Langlois, membre du conseil d'administration de la Fédération des unions de famille, membre d'un conseil d'établissement et d'un comité de parents, Magog;

Mme Kathleen Larkin, ressource professionnelle au programme de soutien à l'école montréalaise du ministère de l'Éducation, responsable de la mesure « Établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté », Montréal;

M. André Lavergne, directeur de l'école alternative Saint-Sacrement et de l'école Curé-Chamberland, Trois-Rivières;

Mme Diane Miron, vice-présidente de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, membre d'un conseil d'établissement et d'un comité de parents, Longueuil;

Mme Gérardine Morin, ex-présidente d'un comité d'école, ex-présidente d'un conseil d'orientation, ex-présidente et commissaire de la Commission scolaire Beauce-Abénakis, Sainte-Claire-de-Bellechasse;

M. Richard E. Tremblay, directeur du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale, professeur et chercheur à l'Université de Montréal, Montréal;

M. Marc-Yves Volcy, conseiller à la direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, Montréal.

**Le Conseil de la famille et de l'enfance tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont collaboré, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de cet Avis.**

## **LE CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

**OCTOBRE 2000**

### **MEMBRES**

BOILY, Nicole  
Présidente du Conseil  
Québec

AMIOT, Suzanne  
Vice-présidente de la  
Fédération des travailleurs  
et des travailleuses du Québec  
Montréal

BLAIN, François  
Responsable de projet en éveil à l'écrit à la Commission scolaire Marie-Victorin  
Longueuil

CARBONNEAU, Claudette  
Première vice-présidente de la  
Confédération des syndicats nationaux  
Montréal

CASIMIR, Denise T.  
Présidente du Carrefour des  
affaires familiales du Regroupement inter-  
organismes pour une politique familiale  
Chester Est

CHAMBERLAND, Claire  
Directrice générale de l'Institut  
de recherche pour le développement des jeunes  
Montréal

COUTURE, Suzanne  
Conseillère municipale de Val-d'Or  
Val-d'Or

ESCOJIDO, Catherine  
Vice-présidente du Conseil  
Directrice des communications de  
Montréal International  
Montréal

GEORGE, Kenneth  
Commissaire à la  
Commission scolaire de Montréal  
Montréal

LABEAUME, Régis  
Chargé de mission à la  
Cité de l'optique de Québec  
Saint-Laurent, Île d'Orléans

LABRECQUE, Huguette  
Présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale  
Saint-Jean-Christophe

MONGRAIN, Suzelle  
Coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières  
Trois-Rivières

PITRE-ROBIN, Claudette  
Directrice du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie  
Saint-Lambert

PRUD'HOMME, Gilles  
Directeur général d'Entraide pour hommes  
Montréal

#### **MEMBRE DÉSIGNÉE**

PLANTE, Annette  
Sous-ministre adjointe au  
ministère de la Famille et de l'Enfance

#### **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

LAMOUREUX, Jean-Pierre

### **LES PUBLICATIONS RÉCENTES DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

- Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec  
(mai 1999)
- Famille et travail, deux mondes à concilier  
(juin 1999)

- Une fiscalité au service de la famille  
(septembre 1999)
- Le rapport 1999-2000 sur la situation et les besoins des familles et des enfants  
*Et si on parlait des familles et des enfants ... de leur évolution, de leurs préoccupations  
et de leurs besoins !*  
(mars 2000)
- Mémoire sur le projet de politique en matière d'action communautaire  
(juillet 2000)
- Mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux  
(septembre 2000)
- Mémoire sur le projet de loi no 140 – Loi sur l'assurance parentale  
*Répondre aux vrais besoins des familles québécoises*  
(octobre 2000)
- Mémoire pour la Consultation nationale sur l'avant-projet de politique de la jeunesse  
(novembre 2000)
- Mémoire sur le projet de politique scientifique  
(novembre 2000)
- Les familles et les enfants au Québec – Principales statistiques - 2<sup>e</sup> édition (dépliant)  
(2001)